L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 3 FEVRIER 1891.

PETITES ANNONCES.

A LOUER.

A LOUER—Magasin coin Royale et Ste-Anne. Adresser à Mangin, 73 Ste-Anne. 1er fév—7f

A VENDRE.

A VENDRE — Une vacherie. S'adresser 540 rue Deuxième, entre Clara et Willow. 1er fev—1 sem

ON DEMANDE.

ON demande—Une bonne cuisinière pour aider aussi au ménage. S'adresser au No 120 Dumaine. 1fév—3f

ON demande—Une bonne gardienne d'enfant. S'adresser 225 rue Esplanade. 27 janv—7 f

DEMANDES D'EMPLOI.

UN chef de cuisine et sa dame désirent se placer dans un hôtel ou une famille. Bonnes références. S'adresser Mme Romain Buissière, 1,219 Magasine. 1er fév.—7f

PAR LE CONSTABLE.

J. E. Pearson vs Thos J. Raymond.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS. No 18,985—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, SAMEDI, le 7 février 1891, à midi, au local No 458 rue Bienville, entre les rues Tonti et Rocheblave, de la propriété ci-après décrite, à savoir: Le contenu de la buvette No 458 rue Bienville, consistant en comptoirs, étagères, liqueurs, tables, chaises, etc.; aussi le terme non expiré du bail de la dite maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
29 jan—29—fév 3 7

VENTE DE SYNDIC.

No 31,558.
L. J. Majesté, insolvable. vs ses créanciers.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la division E. de l'hon. cour civile de district dans et pour la paroisse d'Orléans Lne, rendu dans l'affaire ci-dessus, à moi adressé et daté le 21 janvier 1891, je procéderai, en ma capacité de syndic de cette affaire, à la vente à l'encan, sur les lieux, à l'encoignure Poydras et Liberté en cette ville, le 6me jour de février 1891 à midi:
Le contenu, installations, bar, appareils etc., du "Headlight Saloon," aussi un lot de livres de comptes, etc. Etant la propriété rendue par le dit insolvable dans l'affaire ci-dessus numérotée. Conditions comptant sur les lieux en billets du trésor des Etats-Unis ou monnaie courante.
JOSEPH PINTA, Syndic
27 janv.—27, 31—6 fév.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Joseph Noel.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 17,383—Division C.—Attendu que Charles Noel, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Noel décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
3 fév 3 8 12

Succession de Mme Christine Trockenbrod, femme de Illumind Harney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,361.—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Magdalena Peterson, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
3 fév—3 8 12.

Successions de M. Donnelly et Bridget Degnan, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,814—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Julia De Latte, femme de John De Latte, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
29 jan—29—3 7 fév

Succession de Jacob C. Lyons.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 21,499.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Isaac L. Lyons, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
28jan—28 fév1 6

Succession de Mme Catherine Skinner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,329—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
27janv—27 31—fév 5

Succession de Conrad Hahn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 30,867—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans le dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Vve Helena Hahn, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
29 jan—29—3 7 fév

Succession de Andrew D. Hobday.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,361—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Kate Hobday, femme de E. H. Chisolm, exécutrice testamentaire dative de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
27janv—27 31—fév 5

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 31 824—Division A—Jules C. Eyrich vs ses Créanciers—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Jules C. Eyrich soit convoquée et tenue par devant George C. Préot, notaire en cette ville, le LUNDI, 9me jour de février 1891, à 11 heures A. M., dans le but de voter sur son application pour un répit de un, deux et trois ans sans intérêt, et que ses créanciers soient notifiés d'assister à la dite réunion; que la dite réunion et son objet soit publiés et que A. L. Tissot, avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle toutes procédures contre le pétitionnaire soient suspendues.
Nlle-Orléans, 5 janvier 1891.
Signé: F. A. MONROE, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, maintenant absent sur congé.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
6 jan—6 20—9 fév

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 31,873, Division C.—E. A. Tyler's Son, Louis E. Tyler vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Louis E. Tayler, faisant des affaires sous le nom et titre de E. A. Tyler's Son, soit, et est par le présent, acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant F. J. Aleix, notaire, en son bureau, No 137 rue Gravier, en cette ville, le VENDREDI, 13me jour de février 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que J. L. Peytavin, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 9 janvier 1891.
[Signé] F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
10jan—10 28 fév13

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 31,884—Division —. W. N. McGrath, individuellement et comme membre de la raison sociale de la succession de James McGrath, et la dite raison sociale contre leurs créanciers—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de William N. McGrath et de la raison sociale de la succession de James McGrath soit convoquée et tenue pardevant Martin Voorhies, notaire en cette ville, commençant le 17 février 1891, à 11 heures A. M. Que A. Bernau, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle, et jusqu'à nouvel ordre de cette cour, toutes procédures contre la personne de William N. McGrath et contre les biens de la dite raison sociale soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1891.
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
12 jan—13 27—fév 17.

New Orleans Brewing Association.

Peter Blaise, Président; H. P. Dielmann, Vice-Président; Ernest Praget, Secrétaire.
BUREAUX:
No 194 RUE COMMUNE,
NOUVELLE-ORLEANS.
31 août—1 an—dim

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 2 FEVRIER—CLASSE B No 137
Tirage de 4 heures P. M.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me
12	34	66	36	17	18	28	11	42	26	7	8	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 2 février 1891—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
W. F. PINCKARD.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Million distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et **les grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et sont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prés La Nat Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 17 FEVRIER 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de...	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de..	100,000, ...	100,000
1 Lot de ..	50,000, ...	50,000
1 Lot de ..	25,000, ...	25,000
2 Lots de..	10,000, ...	20,000
5 Lots de..	5,000, ...	25,000
25 Lots de..	1,000, ...	25,000
100 Lots de..	500	50,000
200 Lots de..	300, ...	60,000
500 Lots de..	200, ...	100,000
PRIX D'APPROXIMATION		
100 Lots de..	$500, soit....	$50,000
100 Lots de...	$300, ...	30,000
100 Lots de...	$200, ...	20,000
PRIX TERMINAUX.		
999 Lots de $100,	soit....	$99,900
999 Lots de $100,	.. ....	99,900
3,134 Lots se montant à....		$1,054,800

PRIX DU BILLET:
Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDES PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquel'es nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les **BILLETS** et les **LISTES DE LOTS**, envoyés à nos correspondants.

Adressez à **PAUL CONRAD,**
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à toutes les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu **Nos Droits comme Institution d'Etat.** Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres **ORDINAIRES** adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres **ENREGISTREES** à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat et qui en vertu d'un arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis, est un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeurera en vigueur encore et contre tout, **CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1895.**

La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour soumettre au peuple, à une élection, si oui ou non la Loterie serait continuée de 1895 à 1919. L'impression générale est que **LE PEUPLE SERA FAVORABLE A CETTE CONTINUATION.**

Comme les billets de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane sont préparés avec grand soin et toute l'attention donnée au détail, ils continueront à porter la signature de feu M. A. Dauphin jusqu'à ce que d'autres clichés puissent être soigneusement gravés avec la signature de son nouveau président, Paul Conrad.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance du lot annoncé.

ASSURANCES.

ETAT DE SITUATION
—DE LA—
Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

Conformément aux exigences de sa Charte, la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'état de situation suivant de ses affaires du 1er janvier au 31 décembre 1890:

Primes d'incendie	$128,932 11	
Primes de rivière	2,660 55	$131,592 66
Primes acquises (réservées de 1889)		37,452 87
Total des primes		$169,045 53
A ajouter—Intérêt, loyers et sauvetage		$25 478 45
Revenu		$194,523 98
A déduire—		
Pertes de 1889, payées en 1890	$ 6,512 85	
Pertes de 1890, payées	60,746 97	
Pertes payées	$ 73,259 82	
Pertes ajustées et dues	$6,890 43	
Pertes non ajustées, total admis	2,000 00	$8,890 43
Pertes totales	$82,150 25	
Primes remises, commissions, salaires, taxes, dépenses générales, Board of Underwriters, frais judiciaires, réassurances, Corps de Sauvetage Babcock	$9,611 40	
	$141,761 65	
Réclamations repoussées, pendantes en cour	5,365 26	$147,126 91
Bénéfice		47,397 07
A déduire— Réassurances réservées pour 1890		42,661 28
Bénéfice net		$ 4,735 79

La Compagnie a l'actif suivant aux prix du marché:

Argent dans les banques	$32,192 69
Primes en cours de collection	20,097 20
Primes entre les mains d'agents et en cours de transmission	176 61
1 bon du Washington Artillery	400 00
35 bons consolidés de la ville (Crossman extended)	57,475 00
13 bons de la ville (Waterman extended)	13,520 00
4 bons-certificats consolidés de la ville	4,010 00
8 bons certificats ordinaires de la ville	8,030 00
16 bons de chemins de fer de la ville (extended)	16,640 00
1 bon St. Bernard Steam Fire Company	100 00
19 consolidés 4 pour cent de l'Etat de la Louisiane	17,337 50
685 bons à prime de $20 chacun	21,303 50
200 actions de l'Association du Cimetière de la Métairie	20,000 00
1 action du New Orleans Cotton Exchange	165 00
100 actions de la New Orleans Gaslight Company	10,300 00
Billets hypothécaires, garantis par première hypothèque sur propriétés foncières de la ville	28,933 74
Prêts sur demande, garantis par titres valables	50,440 00
Billet à recevoir en règlement de primes	1,620 43
Propriété foncière No 3 rue Carondelet	40,000 00
Propriété foncière rue du Canal	3,500 00
Propriété foncière, Pensacola, Etat de la Floride	1 00
Meubles de bureau, installations et coffre-forts	1,000 00
Warrants d'Etat	58 10
Loyers entre les mains d'agents	405 00
Dépôt à la N. O. Gas Light Company	5 00
	$347,790 87

PASSIF.

Fonds capital	$265,000 00	
Primes non acquises (plan de New York)	53,326 59	
Dividendes non réclamés	[illegible] 75	
Dû pour réassurances	595 45	
Pertes ajustées et dues	6,890 43	
Pertes non ajustées, total admis	2,000 00	
Réclamations repoussées et en cour	5,365 26	$333,436 48
Surplus		$ 14,354 39

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.
(Signé) J. TUYES, Président.
JOS. A. HINCKS, Secrétaire.
Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 10e jour de janvier, 1891.
JAMES FAHEY, Notaire.

Nous soussignés, comité spécial nommé par le Bureau des Directeurs de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif de la dite compagnie selon leur valeur actuelle sur le marché, déclarons qu'après un examen minutieux, l'évaluation du dit actif, telle que spécifiée ci-dessus, est vraie et correcte.
Signé: M. ABASCAL, H. LAROUSSINI, GUSTAVE PITOT.

A une réunion du Bureau des Directeurs, tenue le 8e jour de janvier il a été Résolu de payer sur demande un dividende de trois pour cent [3 p. ct.] sur le fonds capital aux actionnaires ou à leurs représentants légaux.
Signé: JOS. A. HINCKS. Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1891.

DIRECTEURS.
M. Abascal, H. Laroussini,
Edw. J. Bobet, Jos. Bayle,
Jules Andrieu, Gust. Pitot,
H. Gally, J. H. N. Baquié,
E. J. Demarest, Chas. E. Schmidt,
J. W. Hincks, Jules Tuyes.
13 jan—1m

THE FIREMEN'S INSURANCE COMPANY
OF NEW-ORLEANS.
(Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nlle-Orléans.)
Bureau: No 49 rue du Camp.
SEIZIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

CETTE Compagnie, conformément à l'Article 10 de sa Charte, publie l'état suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 décembre 1890:

Primes reçues pour risques d'incendie		$ 79,660 71
Ajoutée: primes non acquises pour 1889		20,006 67
		$ 99,667 38
A déduire:		
Pertes par les incendies	$20,545 94	
Réassurances	6,649 52	
Primes remboursées	6,240 99	
Commission et courtage	3,205 02	
Dépenses, générales, moins escompte et intérêt	15,865 24	$ 52,506 71
		$47,160 67
Réservé pour pertes non ajustées	6,010 00	
Réservé pour primes non acquises pour 1890	19,915 20	
Dix pour cent d'intérêt sur le stock pour l'année	14,953 36	
Au fonds de réserve	6,282 11	
		$ 47,160 67

ACTIF.

Billets d'actions pour capital	$ 1,231 18
Prêts sur dépôts de titres (collaterals) et hypothèques	175,061 62
Billets à recevoir	1,825 42
Propriétés foncières	15,000 00
Argent en banque et comptant	41,885 71
Primes en cours de collection	43,272 15
Meubles de bureau et accessoires	5,181 93
	$283,458 01

PASSIF.

Capital-actions	$150,000 00
Réservé pour pertes non échues	6,010 00
Réservé pour primes non acquises pour 1890	19,915 20
Intérêt et dividendes, fonds de réserve et surplus	107,532 81
	$283,458 01

L'exposé ci-dessus est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.
I. N. MARKS, Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.
Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 21e jour de janvier 1891.
W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 21 janvier, 1891.
A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt semestriel de CINQ POUR CENT sur demande.
I. N. MARKS, Président.
OTTO THOMAN, Vice-Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.
H. H. Bierhorst, A. H. Isaacson,
Peter Blaise, I. N. Marks,
P. Doerr, A. M. Siewerd,
H. Ellermann, Jacob Schoen,
Jno. Everett, J. H. Schiermann,
P. Eagan, Otto Thoman,
John Fitzpatrick, George Zetzmann.
C. Taylor Gauche,
25janv—4 dim

BASILE BARES
FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Nlle-Orléans,
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à bascule double répétition, sommiers en fer, équilibre pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.
Accords et réparations de pianos une spécialité. 30 mars—

AVIS.

On trouvera tous les jours l'Abeille à la table de journaux du Cosmopolite SIMON, chez Danet, coin Decatur et Dumaine. 30avril—

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

OCCASION SPLENDIDE ET RARE

Pour placements sûrs et fructueux.

TRES FORTE VENTE
—DU—
BIEN-FONDS
—DANS LE—
Premier et Sixième Districts.

VENTE PARTICULIEREMENT ATTRAYANTE
Sans égard à aucune estimation
A DOUZE MOIS DE CREDIT
—DE—
Résidence et de Magasins par le Shérif Civil
COMPRENANT:

Cottage simple en bois, No 719 rue Annonciation.
Cottage simple en bois, coin Louisiana Avenue et Laurel.
Cottage double, en bois, Nos 627 et 629, rue Constance.
Cottage double, en bois, Nos 631 et 633, rue Constance.
Cottage simple, en bois, No 635 rue Constance.
Cinq jolis cottages simples, en bois, Nos 995, 997, 999, 1,001 et 1,003, rue Magazine.
—ET LES—
Grands et solides Magasins Nos 60, 62 et 64
RUE TCHOUPITOULAS,
S'ouvrant sur la rue du Commerce.

Le tout décrit plus complètement ci-dessous dans le corps de l'annonce.
PLANS EXPOSES A LA BOURSE.
—Dans l'affaire de—
John T. Hardie et autres contre Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,523—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre les rues Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 7 février 1891, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° **Un certain lot de terre**, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jersey, Laurel et Toledano et l'avenue Louisiana, désigné par le No 5 sur une esquisse faite par J. A. D'Hémécourt, député-voyer de la ville, le 19 octobre 1871, laquelle esquisse est annexée à un acte de dépôt passé au bureau de James Fahey, notaire, le 19 octobre 1871, et mesurant, d'après le dit relevé, 32 pieds de face à la rue Jersey, sur une profondeur de 102 pieds 10 pouces entre lignes égales et parallèles.
Les améliorations consistent en un joli cottage simple, en bois, situé No 719 rue Annonciation dans l'ilet borné par les rues Laurel et Toledano et l'avenue Louisiana, et renfermant deux chambres, une salle à manger, une cuisine, avec hangars, etc.

2° **Un certain lot de terre**, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même ilet que le lot ci-dessus décrit, désigné par le No 12 et mesurant 32 pieds de face à l'avenue Louisiana sur 160 pieds de profondeur et face à la rue Laurel, formant le coin de ces deux rues.
Les améliorations consistent en un cottage simple, en bois, formant le coin de l'avenue Louisiana et de la rue Laurel (dans l'ilet borné par les rues Toledano et Annonciation), contenant un vestibule, une salle à manger, trois chambres à coucher, avec un hangar.

3° **Quatre certains lots de terre**, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constance, Toledano et Magazine et l'avenue Louisiana, désignés par les Nos 3 à 6 inclusivement, et mesurant: Les lots Nos 3 et 4, 32 pieds chacun de face à la rue Constance, sur 127 pieds 4 pouces de profondeur. Les lots Nos 5 et 6 mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Constance sur 159 pieds 2 pouces de profondeur.
Les améliorations comprennent:
Premièrement.—Le cottage double en bois portant les Nos 627 et 629 rue Constance entre l'Avenue de la Louisiane et la rue Toledano, carré d'ilet borné par la rue Magazine, un cottage double en bois de chaque côté, chacun ayant corridor, salle à manger, cuisine, trois chambres à coucher, auvent etc. Le terrain mesurant environ quarante un pieds de façade rue Constance, sur cent vingt sept pieds de profondeur le tout plus ou moins.
Deuxièmement.—Le cottage double en bois portant les Nos 631 et 633 rue Constance dans le même carré que le précédent et y touchant, ayant corridors, salons, deux chambres à coucher, salle à manger, office, cuisine, cabinet et auvents. Le terrain mesure cinquante quatre pieds, six pouces de façade rue Constance, sur cent cinquante-neuf pieds de profondeur—le tout plus ou moins.
Troisièmement.—Le cottage simple en bois, No 635 rue Constance, dans le même carré que le précédent et y attenant, ayant corridor, salon, trois chambres à coucher, salle à manger, chambre de domestique, cuisine, auvent etc. Le terrain mesure trente-un pieds, huit pouces de façade rue Constance sur cent cinquante-neuf pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

4° **Six certains terrains** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, carré borné par les rues Camp, Magazine, Amélie et Antonine, désignés par les Nos de 1 à 6 inclusivement et mesurant comme suit: les terrains Nos 1 à 4 inclusivement se touchant et mesurant chacun trente-trois pieds de façade rue Magazine, sur cent vingt pieds de profondeur, en ce parallèle; le terrain No 1 formant le coin des rues Magazine et Antonine. Le terrain No 5 formant le coin des rues Magazine et Amélie et mesurant trente-six pieds de façade rue Magazine, sur une profondeur du côté du terrain No 4, de cent-vingt pieds, et une profondeur et façade rue Amélie de cent-vingt pieds, quatre pouces et une ligne, et vingt six pieds, deux lignes de largeur à l'arrière, et le terrain No 6, un terrain pieds; trente deux pieds un pouce, une ligne façade rue Amélie, sur une profondeur sur une ligne s'étendant de la rue Antonine à la rue Amélie, et divisant le dit terrain de la partie des terrains Nos de 1 à 5, de cent cinquante huit pieds et trois lignes, et une profondeur de l'autre côté, le divisant du terrain No 7 de cent cinquante-cinq pieds, quatre pouces et six lignes—mesure américaine.
Les améliorations comprennent les **cinq cottages désirables en bois** Nos 995, 997, 999, 1,001 et 1,003 rue Magazine, et formant les coins des rues Antonine et Amélia, dans le carré d'ilet borné par la rue du Camp, chacun ayant corridor, gaz, neuf chambres. L'étendue de tout le terrain étant d'environ cent soixante-huit pieds de façade rue Magazine, sur environ cent cinquante-deux pieds du côté de chacune des rues Amélia et Antonine, le tout plus ou moins. Voir le plan pour les dimensions de chaque terrain à la Bourse.

5° **Un certain terrain** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Poydras et Lafayette, conformément à un plan d'Edgard Pilié, architecte, en date du 15 février 1884, et mesurant d'après ce plan, mesure américaine, cinquante pieds de façade rue Commerce, quarante-neuf de largeur à l'arrière, cinquante-deux de profondeur sur la limite la plus proche et parallèle à la rue Poydras; et soixante un pieds, cinq pouces de profondeur sur la limite la plus proche et parallèle à la rue Lafayette.

6° **Un certain terrain ou morceau de terre**, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district que le précédent, et carré borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Poydras et Lafayette, désigné par les lettres A, B, C, D, E, F, A, sur un plan de Joseph Pilié, voyer, en date du 6 janvier 1829, annexé à un acte passé pardevant Louis Ferran, ancien notaire, le 15 février 1831, étant un terrain irrégulier mesurant cinquante trois pieds sept pouces et demi de façade rue Tchoupitoulas, sur une première profondeur sur une ligne le séparant de la propriété de L. M. Mollein, de quatre vingts pieds neuf pouces; de là devenant plus droit de quatre pieds six pouces, avec une seconde profondeur de cinquante-deux pieds, de là se joignant à la rue du Commerce, où le dit terrain mesure quatre pieds sept pouces de façade sur la dite rue; la ligne séparant ce terrain, de l'autre côté de la propriété actuellement ou anciennement à O. Byrne, mesurant de la rue Tchoupitoulas à la rue Commerce, cent trente-quatre pieds sept pouces.

7° **Un certain terrain** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes district et carré que le précédent, désigné par le No 1 sur un plan de C. F. Zimple, voyer, le 25 février 1835, et déposé comme plan No 8 dans le livre des plans de Jules Mossy, notaire, en cette ville; le dit terrain mesurant vingt pieds neuf pouces et quatre lignes de façade rue Tchoupitoulas, sur soixante-cinq pieds neuf pouces de profondeur du côté adjacent à la propriété de l'Asile Poydras, et soixante-sept pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur de l'autre côté.

8° **Un autre certain terrain** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes district et carré que le précédent, du côté ouest de la rue Commerce, désigné par le No 2 sur un plan de C. F. Zimple, voyer, en date du 25 février 1835, et déposé comme plan No 8 bis dans le livre des plans dudit Mossy, notaire; ledit terrain mesurant, au pied anglais, vingt-un pieds un pouce et quatre lignes de façade sur ladite rue Commerce, sur une profondeur de soixante-cinq pieds neuf pouces sur la ligne qui touche à la propriété de l'Asile Poydras, et soixante-sept pieds trois pouces et quatre lignes de l'autre côté.

Les améliorations sur les propriétés décrites en 5ème, 6ème, 7ème et 8ème lieu comprennent **les grands et magnifiques magasins admirablement bien construits** portant les Nos 60, 62 et 64 rue Tchoupitoulas, ouvrant rue Commerce, occupés par la grande maison d'épiceries en gros de MM. Cameron & Castles. Cette propriété de choix est peut-être la meilleure en ville pour le genre d'affaires qui s'y fait, car c'est la meilleure condition au Sud pour épicerie, étant munie de tous les accessoires modernes pour le commerce de gros et détail, d'épiceries.

Les bâtisses sont nouvelles et ont été construites avec grands soins. Elles ont l'avantage de posséder des entrées sur deux rues. Telles qu'elles sont actuellement, elles seront toujours occupées par des locataires de premier ordre, à des prix élevés, mais si on le désirait, on pourrait facilement les subdiviser en plusieurs magasins, attendu qu'elles ont été construites en prévision d'une semblable éventualité.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Cela étant le second et le dernier encan, les dites propriétés seront définitivement adjugées au plus haut et dernier enchérisseur, respectivement, pour ce qu'elles rapporteront, à douze mois de crédit, les acheteurs respectifs fournissant une caution avec une bonne et solvable sécurité, portant un intérêt à raison de huit pour cent par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement et garantie par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur les propriétés respectives pour lesquelles ils pourront être donnés jusqu'à parfait paiement.

Les acquéreurs respectifs auront, au moment de la vente, à déduire du montant de leur enchère, et payer **comptant**, la proportion de l'impression, des frais et charges, frais d'avocat etc., dus par chaque propriété; les dites proportions s'élevant plus ou moins comme suit, à savoir:
Sur la propriété No 719 rue Annonciation [1ère propriété] environ $130 00.
Sur la propriété coin avenue Louisiane et rue Laurel [2me propriété] environ $215 00.
Sur la propriété Nos 627 et 629 rue Constance [partie de la 3me propriété] environ $305 00.
Sur la propriété Nos 631 et 633 rue Constance [partie de la 3me propriété] environ $328 00.
Sur la propriété Nos 635 rue Constance [partie de la 3me propriété] environ $234 00.
Sur la propriété No 995 rue Magazine [partie de la 4me propriété] environ $345 00.
Sur la propriété No 997 rue Magazine [partie de la 4me propriété] environ $323 00.
Sur la propriété No 999 rue Magazine [partie de la 4me propriété] environ $323 00.
Sur la propriété No 1001 rue Magazine [partie de la 4me propriété] environ $323 00.
Sur la propriété No 1003 rue Magazine [partie de la 4me propriété] environ $345 00.
Sur la propriété Nos 60, 62 et 64 rue Tchoupitoulas [composé des propriétés 5me, 6me, 7me et 8me décrites] environ $6,500 00.

Et les dits acquéreurs auront aussi au moment de la vente à déduire du montant de leur enchère et payer **comptant** le montant des Taxes d'Etat, de Paroisse et municipales sur les dites propriétés respectivement, les dites taxes s'élevant comme suit, à savoir:
Sur la propriété No 719 rue Annonciation [1ère propriété] environ $25 00.
Sur la propriété coin Louisiana Avenue et la rue Laurel [2me propriété] environ $40 00.
Sur la propriété Nos 627 et 629 rue Constance [partie de la 3me propriété] environ $60 00.
Sur la propriété Nos 631 et 633 rue Constance [partie de la 3me propriété] environ $60 00.
Sur la propriété No 635 rue Constance [partie de la 3me propriété] environ $30 00.
Sur la propriété No 995 rue Magazine [partie de la 4me propriété] environ $75 00.
Sur la propriété No 997 rue Magazine [partie de la 4me propriété] environ $75 00.
Sur la propriété No 999 rue Magazine [partie de la 4me propriété] environ $75 00.
Sur la propriété No 1 001 rue Magazine [partie de la 4me propriété] environ $75 00.
Sur la propriété No 1 003 rue Magazine [partie de la 4me propriété] environ $75 00.
Sur la propriété Nos 60, 62 et 64 rue Tchoupitoulas [composé des 5me, 6me, 7me et 8me propriétés décrites] $1,010 00.

Aussi, après le paiement comptant des frais, charges et taxes sur la propriété particulière, l'acquéreur fournira une caution pour la différence entre le montant de son enchère et le montant payé par lui, comptant, etc., ainsi que cela est clairement expliqué ci-dessus.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
21 jan—21 28—fév 4 7

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente par le shérif civil de propriété améliorée connue comme les Nos 47 et 49 rue Palmyre, entre Roman et Prieur.
J. M. Mitchell vs Mme M. E. Gaines.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 29,280—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 7 février 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Commune, Palmyre, Roman et Prieur, connu comme le carré No vingt-huit: le dit terrain faisant partie de la terre désignée par les Nos six et sept et mesurant trente huit pieds de façade rue Palmyre, sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en un cottage double portant les numéros municipaux 47 et 49 de la rue Palmyre, et avec tous les droits, passages et avantages qui s'y trouvent ou qui y appartiennent.
Etant la même propriété acquise par la défenderesse par achat de M. J. Cunningham par acte pardevant B. Koues, notaire, le 4 février 1880.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7 jan—7 14 21 28—fév 4 7

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de propriété près du parc Audubon.
John P. O'Connell vs Albert G. Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 31 050 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et Commercial Place, le Premier District de cette ville, le SAMEDI 14 février 1891 à midi de la propriété après décrite à savoir:
Une portion de terre dans le sixième district de cette ville, à Burtheville, bornée par les rues Live Oak, Calhoun et Laurel et la propriété Foucher de Grez, maintenant connue comme City Park, la dite portion de terre étant désignée sur les rues Calhoun et Laurel et mesurant cent quarante quatre pieds sept pouces de lignes de face à la rue Calhoun sur une profondeur et de face à la rue Laurel de cent soixante sept pieds six pouces et sept lignes et de là une profondeur de cent soixante quatre pieds trois pouces et sept lignes sur la ligne opposée, conformément à un plan annexé à un acte devant W. J. Castell notaire, le 8 mars 1872.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 janv—13 20 27—3 10 14 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.
Mme Martha B. Henley vs Joseph M. Ashbey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 31,797.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 7 février 1891, à midi, de la propriété après décrite à savoir—
Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., située dans le 5me district de cette ville, dans McDonoghville, sur la droite du fleuve et étant la moitié du lot désigné par le No 7 de l'ilet No 13 sur le plan fait par Joseph Pilié, daté le 5 décembre 1832, et déposé au bureau de A. Grivot, ex notaire public en cette ville, laquelle portion de terre mesure trente-six pieds de face à la rue Jackson, sur cent quatre-vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, comprise entre les rues Jackson, Madison et Jefferson.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6jan—6 13 20 27 fév 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.
UNE RARE OCCASION.
Vente par le Shérif Civil de la vaste et bien construite bâtisse en briques à trois étages, formant le coin sud ouest des rues Tchoupitoulas et Commune, actuellement occupée par MM. Jaeger et De Pass, comme les magasins portant les Nos 9, 11, 13 rue Tchoupitoulas, située dans la partie la plus commerçante des affaires de gros de la ville, facilement louée à de bons prix—Magasins facilement subdivisibles à peu de frais.
Plans exposés à la Bourse.
D. C. McCan vs. Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,991—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 7 mars 1891, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:
Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Commune, Gravier et Magazine, désigné par la lettre A, sur un plan de De Penility, daté le 8 septembre 1865 déposé en l'étude de E. G. Gottschalk, notaire, sur un plan 38, et mesurant soixante-deux pieds neuf pouces et quatre lignes de façade rue Tchoupitoulas, sur cent neuf pieds de profondeur et de façade rue Commune; quarante trois pieds de largeur sur la limite inférieure; de là il s'étend de dix pieds six pouces de profondeur, vers la rue Tchoupitoulas, puis six pieds vers la rue Gravier, et de là, deux pieds neuf pouces vers la rue Tchoupitoulas; de là treize pieds vers la rue Gravier, et de là, cent huit pieds, sept pouces de profondeur vers la rue Tchoupitoulas.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 fév—2 9 16 23—mars 2 7

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de propriété non améliorée formant le coin des rues Tonti et Douane, bornée par les rues Canal et Rocheblave.
B. Teilhard vs A. Briffod.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 31,872.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 février 1891, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—
Deux lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, servitudes y appartenant, situés dans le deuxième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 304, borné par les rues Douane, Canal, Tonti et Rocheblave, désignés comme lots Nos 26 et 27, sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, daté le 13 avril 1889, mesurant chacun vingt-cinq pieds de face à la rue Douane, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, borné dans le fond par une allée dix pieds de large commune aux dits lots et autres. Le lot No 27 forme le coin des rues Tonti et Douane; le dit plan est déposé au bureau de A. C. Ainsworth, ex notaire, comme le plan No 7.
Etant la même propriété acquise par le défendeur de Mlle Julie Bendet d'après un acte passé le 12 décembre 1888, pardevant Ernest Commagère, notaire en cette ville.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 janv—20 27—3 10 17 21 fév

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Belles vaches laitières, de races Brahma, Jersey et Créoles.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse.—JEUDI, 5 février 1891, il sera vendu, à 11 heures du matin, chez M. Clément Fos, près du Canal Harvey, à trois ilets du ferry du Louisiana avenue:

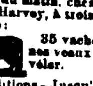

35 vaches laitières, 25 avec de jeunes veaux et les autres sur le point de vêler.
Conditions—Jusqu'à $50 comptant, au-dessus de $50, six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur. 1fév—A date

Propriété rue Claiborne, près de l'Esplanade, et terrains près du Chemin de la Métairie.
Succession de Robert J. Ker.
Cour Civile de District, Dossier No 30,015.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur,—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 7 février 1891, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 1er décembre 1890—
Les propriétés suivantes, savoir:
1° Un lot de terre d'une forme triangulaire avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le second district, dans l'ilet compris entre les rues Claiborne, Robertson, Esplanade et le Chemin du Bayou—désigné par la lettre B, d'après un croquis-plan fait par Geo. H. Grandjean, le 3 juillet 1887. Lequel lot mesure, d'après le dit croquis plan, 66 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Claiborne, 61 pieds 8 pouces 1 ligne de largeur sur la ligne du fond, 80 pieds 6 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue de l'Esplanade et 18 pieds 8 pouces 2 lignes sur la ligne vers le Chemin du Bayou.
2° Seize lots de terre situés dans le même district, désignés par les Nos 1 à 16 inclusivement, dans l'ilet compris entre les rues St-David, St Pierre, Toulouse et l'Avenue de Carrollton. Lesquels lots mesurent, Nos 1 et 10 chacun 33 pieds 4 pouces de face à l'avenue de Carrollton; les lots Nos 2 à 9 inclusivement 30 pieds 2 pouces de face à l'avenue de Carrollton, et lesquels dits lots Nos 1 à 10 inclusivement ont 122 pieds de profondeur respectivement. Les lots Nos 11 à 15, 120 pieds de face à la rue St Pierre sur 123 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur, et le lot No 16 33 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue St David sur 120 pieds 7 pouces 1 ligne de profondeur et face à la rue St-Pierre.
Le tout conformément aux plans qui sont exposés à la Bourse.
Conditions, comptant. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé.
Actes de vente pardevant L. A. Martinet, notaire.
7 jan—7 10 17 24 31—7 fév

Terrain rue St-Philippe, terres dans la paroisse St-Tammany et actions.
Succession de Martin Wyss.
Cour Civile de District, dossier No 31,297.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur, — Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 7 février 1891, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 janvier 1891—
1° Un lot de terre avec toutes améliorations qui en dépendent situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues St Philippe, Ursulines, Prieur et Johnson, mesurant 30 pieds de face à la rue St Philippe, sur 98 pieds 8 pouces 4 lignes de profondeur.
Propriété dans la paroisse St-Tammany.
2° Toute cette portion de terre connue sous le nom de "Braxton Loyd tract" située dans la paroisse St Tammany, en cet état, coloriée bleu d'après un plan ou croquis fait par W. J. McCulloch, arpenteur, le 20 juin 1869. Laquelle portion de terre se trouve à l'est de la ligne B F, d'après le dit croquis plan et est désignée par les lettres B. C. D. I. J. K. L. et B. contenant 308 11/100 acres. La propriété se trouve au "Chinchuba Creek," Greensburg District Section 38, Township 7, range onze est. Etant la même propriété acquise par le défunt de Gabriel Dubos, par acte passé pardevant Wm Kennedy, député commis et ex officio notaire, le 31 janvier 1887, enregistré au ... de la paroisse St Tammany, Lne, bureau des aliénations Livre H., folios 45, 46 et 47.
Aussi 10 actions du Peoples Homestead Association de $200 chacune—Série 7.
Conditions—Comptant.
Actes de vente pardevant Octave Morel, notaire.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé.
7 janv—7 10 17 24 31—7 fév

PAR FERD. SAMUEL.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente d'une Propriété d'Habitation de valeur,
Située sur le Bayou Barataria,
A environ seize milles de la tête du Canal Harvey.
Succession de Wm. B. Berthoud.
No 745—Vingt-sixième Cour de District Judiciaire dans et pour la Paroisse de Jefferson.

EN VERTU DE ET CONFORMEMENT A un ordre de vente à moi adressé par l'Hon. Emile Rost, juge de la Vingt-sixième Cour du District Judiciaire dans et pour la paroisse de Jefferson, Etat de la Louisiane, daté le 26me jour de janvier 1891, dans la succession ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde du rez de chaussée de l'Hôtel St Charles entre les rues Commune et Gravier, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le
SAMEDI, 7 MARS 1891,
à midi, les propriétés décrites après, à savoir:
1° Les deux tiers indivis en actions dans une certaine Plantation sucrière située dans le district de Barataria, à environ vingt milles de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant environ 200 arpents de face au Bayou Barataria, sur la profondeur ordinaire de 40 arpents, plus ou moins, et sur l'autre côté par la terre appartenant anciennement à MM. Louis et M. Commagère.
2° Les deux tiers indivis en actions dans un certain morceau de terre contigu au morceau décrit ci-dessus, mesurant environ 100 arpents, plus ou moins, de face au bayou Barataria, sur la profondeur ordinaire de 40 arpents, plus ou moins et sur le morceau de terre ci-dessus, du côté supérieur par le bayou Aux Cyprès.
3° Les deux tiers indivis en actions dans un certain morceau de terre connu sous le nom de "Isle Bonne" situé dans le dit district de Barataria sur le bayou Barataria en face du morceau de terre ci-dessus décrit, contenant environ deux cents arpents, plus ou moins, de face au dit bayou, avec la profondeur plus proche du bayou Dauphin, borné sur un côté par le bayou Villars.
4° Les deux tiers indivis en actions dans un certain morceau ou portion de terre, située dans le dit district de Barataria mesurant la moitié d'un arpent de face sur le dit bayou Barataria, borné sur l'autre côté par la terre de Terence Drouet, et sur l'autre côté par celle de J. B. Dantrive, les dits quatre morceaux de terre décrits ayant en tout 1,000 arpents plus ou moins.
Ensemble avec les deux tiers aussi en actions dans toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
La dite vente sera sujette aux droits de Joseph Rathbone & Cie., ainsi qu'il est démontré par un acte passé pardevant T. Wharton Collens, notaire, paroisse d'Orléans, le 28 novembre 1889, enregistré au bureau des aliénations, paroisse Jefferson, dans le livre "S", folio 147, et le livre des Hypothèques No 32, folio 655.
5° Un certain morceau de terre situé sur le bayou Barataria, environ à seize milles de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant une façade de quatre (4) arpents, plus ou moins, sur le dit bayou, et borné sur un côté par le bayou Dauphin et sur l'autre côté par une terre ayant appartenu à Andrew Hodge, jr. et à Berthoud & Cie, mesurant 69 acres superficiels, plus ou moins.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Les premières quatre des dites propriétés décrites seront vendues en bloc.
Conditions de la vente—Comptant.
Acte de vente pardevant Wm. L. Langridge, Greffier de Cour, et ex officio notaire public, aux frais de l'acquéreur.
FERD. SAMUEL, Encanteur,
Paroisse Jefferson.
2 fév—2 7 14 21 28—mars 7

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de propriété rue Locust, entre Cypress et Florida Landing, maintenant la rue Julie, (la rue à l'arrière étant Magnolia.)
Dr J. D. Hunter vs. Thies Knoop.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,662 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre les rues Gravier et Commercial Place, dans le Premier district de cette ville, le SAMEDI 28 février 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet 395, borné par les rues Locust, Magnolia, Cypress et Florida Landing, maintenant la rue Julie. Le dit lot est désigné par le No 264, sur un plan de C. F. Zimple, arpenteur, en date du 29 mai 1837, annexé à un acte passé pardevant W. I. Lewis, notaire, le 6 octobre 1838, il mesure, au pied anglais, vingt-cinq pieds de face à la rue Locust, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 janv—26—2 9 16 23 28 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de propriété améliorée, coin des rues Canal et St-Jean, dans l'ilet borné par les dites rues et les rues Douane et St-James,
Très élevée et connue comme la "Boone's Grocery"
Fanny M. Mille, autorisée, vs Mary E. Blandin et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,0[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 février 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Une portion de terre située et étant dans le deuxième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Canal, Douane, St John et St-James, formant le coin des rues Canal et St-John, et mesurant soixante-quatre pieds quatre pouces de façade sur la dite rue du Canal sur cent dix pieds de profondeur et de façade rue St-John, entre lignes égales et parallèles.
Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 jan—13 19 26—fév 2 9 14

VENTES A L'ENCAN.

PAR STEPHEN J. DERBES.

Au No 45 rue Royale, mercredi.
Grande vente, non limitée
—DE—
Divers meubles pour salon, corridor, chambre à coucher et salle à manger.

MERCREDI, 4 février, à 10 heures et demie A. M., à la salle d'encan du MANUFACTURER'S AUCTION CO. Limité, No 45 rue Royale.
STEPHEN J. DERBES, encanteur.
N. B.—Chaque article offert à l'encan est positivement vendu. 3 fév—2f

PAR HENRY STERN & CO.

Grande vente commerciale à crédit. Un beau et complet stock de bottes et souliers.

PAR HENRY STERN & CO. Encanteurs, MARDI 3 février 1891, à leur salle d'encan No 86 rue du Canal, commençant à midi, il sera vendu sans limite ou réserve—
Un très grand assortiment de bottes et souliers et aussi un fort lot d'échantillons de manufactures.
Conditions—Crédit. 1er fév—1 3

PAR J. V. GOURDAIN.

GROCERIE ET BUVETTE.
Vente sans réserve.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur, Bureau No 87 rue Bienville.—MERCREDI, 4 février 1891, à 10 heures et demie A. M., il sera vendu, sans limite, et en lots pour convenir aux acquéreurs:
GROCERIES. Le contenu de la grocerie située au coin des rues North Ramparts et Kerlerec, Troisième District, comprenant un assortiment de groceries pour familles et divers articles trop nombreux à énumérer. Aussi, la buvette, verres, étagères, comptoirs et un Réfrigérateur de première classe, en parfait état.
Conditions—Comptant sur livraison.
31 janv—1 3 4 fév

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession du Dr J. J. Gauthreaux.
No 31,335—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR E. CURTIS, Encanteur—Bureau No 201 rue du Canal.—En vertu d'un ordre, daté le 21 janvier 1891, à moi adressé par la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, l'honorable N. H. Rightor, juge, je procéderai à la vente le MARDI 3 février 1891, à 11 heures A. M., à ma salle de vente, No 201 rue du Canal.
Un lot de meubles de bureau et de maison et effets mobiliers, comptoirs, vertu, instruments de chirurgie, livres, etc., d'après inventaire enregistré.
Conditions—Comptant sur les lieux.
23 janv—23—fév. 1 2 3

After Forty years' experience in the preparation of more than One Hundred Thousand applications for patents in the United States and Foreign countries, the publishers of the Scientific American continue to act as solicitors for patents, caveats, trade-marks, copyrights, etc., for the United States, and to obtain patents in Canada, England, France, Germany, and all other countries. Their experience is unequaled and their facilities are unsurpassed.
Drawings and specifications prepared and filed in the Patent Office on short notice. Terms very reasonable. No charge for examination of models or drawings. Advice by mail free.
Patents obtained through Munn & Co. are noticed in the SCIENTIFIC AMERICAN, which has the largest circulation and is the most influential newspaper of its kind published in the world. The advantages of such a notice every patentee understands.
This large and splendidly illustrated newspaper is published WEEKLY at $3.00 a year, and is admitted to be the best paper devoted to science, mechanics, inventions, engineering works, and other departments of industrial progress, published in any country. It contains the names of all patentees and title of every invention patented each week. Try it four months for one dollar. Sold by all newsdealers.
If you have an invention to patent write to Munn & Co., publishers of Scientific American, 361 Broadway, New York.
Handbook about patents mailed free.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 31,886—Division C.—Mme M. A. Field et al. vs ses créanciers—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Mme Mary Ann Farrell femme de Spencer Field ici autorisée par son mari soit convoquée et tenue pardevant James J. Woulfe, notaire, en son bureau, No 135 rue Gravier, en cette ville, le MARDI 17me jour de février 1891, dans le but de délibérer sur la demande du dit pétitionnaire pour un répit et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle, toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que A. K. Amacker Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1891.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
17 jan—17 19 26—fév 2 9 16

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. and L. Co. No 1, Jackson
17 Constance et Première.
18 Magazine et St André.
19 Ste Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles
42 Marché Dryades, Melpomène
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 2, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Front.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du I & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 15 rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 rue Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
131 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 16, Dumaine.
231 Trémé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Trémé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3 Esplanade.
242 Ste Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, François
245 Pont du Bayou et Esplanade.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Compagnie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poste et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No — rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis
616 Burnes et Dauphine.

VENTES A L'ENCAN.

PAR A. BRIGNONI.

VACHERIE.

A l'encan tout le stock et le bon vouloir de la vacherie bien équipée de Albert Diesecher, avenue Washington, entre Roman et Prieur, Quatrième District, JEUDI, le 5 février, à 10:30 A. M., consistant de
35 belles vaches laitières, la plus grande partie donnant du lait et quelques unes prêtes à vêler. 2 beaux chevaux de trait. 1 voiture à lait; 1 charrette; 1 voiture à 4 roues.
Et tout l'attirail et tels articles qui se trouvent généralement dans une vacherie de première classe. Aussi la clientèle.

PAR A. BRIGNONI, encanteur—Il sera vendu, JEUDI, 5 février, à 10:30 A. M., au local mentionné ci-dessus. Conditions de la vente comptant ou quiconque achètera au-dessus de $50 leurs billets pour 3 ... jours avec bonnes garanties seront acceptés. 1 fév—1 2 3 4 5

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.
Magasin à trois étages près du Marché Français,
Dans le centre du grand commerce qui y est concentré.
Succession de Auguste Thézé
et
Succession de Marcel Thézé.
Nos 31,356 et 31,357—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, le 21 février 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 71 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu de deux ordres de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, signés du 15 janvier 1891, et rendus dans les successions ci-dessus mentionnées, la propriété ci-après décrite, savoir—
Le magasin et résidence en brique à trois étages, solidement construit, No 305 rue Décatur, et situé dans le second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Gallatin, Hôpital et Quartier. Le lot de terre est désigné par le No 5, sur un plan déposé à l'étude de Selim Magner, ... notaire en cette ville comme plan No ..., et mesure 26 pieds de face à la rue Decatur sur une profondeur de 69 pieds 7 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations consistent de la bâtisse en brique ayant un magasin en bas et entrée de côté, cour, latrines et 9 chambres aux étages supérieurs. Chaque succession a un intérêt indivis de la moitié.
La propriété est près du marché français, rue Dumaine y conduisant contrôlant le courant du gros des affaires dans un de nos principaux centres de commerce. Sa proximité au fleuve et au marché en fait une des propriétés les plus désirables comme placement d'argent.
Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs; le reste à 1 et 2 ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets. Les améliorations seront assurées et la police transférée au détenteur des billets et les acquéreurs payant les taxes de 1891 en sus du prix d'adjudication. 10 pour cent comptant de dépôt au moment de la vente.
L'acte de vente pardevant E. Grima, notaire, aux frais des acquéreurs.
18 janv—18 24 31 fév 7 14 21

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE
D'intérêt pour les petits capitalistes.
MAISON DE RESIDENCE
Dans le Premier District, rues Prytanée et Magazine, rapportant de bons revenus.
Succession de Mlle Emilie Julie Green.
No 31,110—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.
Vente à l'encan, à un crédit de longue échéance.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 février 1891, à midi à la Bourse des Encanteurs en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, rendu dans la susdite affaire le 5me jour de janvier 1891 il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur ci après décrite.
La maison de résidence double à deux étages, en bois, Nos 134 et 136 rue Prytanée entre Uranie et Polymnie, décrite comme suit: Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville carré d'ilet borné par les rues Prytanée, Colisée, Uranie et Polymnie; lequel terrain mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue Prytanée, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur. La maison touche au coin de la rue Polymnie et fait face aux élégantes demeures de MM. Magnan, Barkley et Agar.
2° La rangée de quatre maisons de résidence en bois à deux étages, Nos 488 488 1/2 490 et 490 1/2 rue Magazine, à l'angle nord-est de la rue Orange, décrite comme suit: Un certain terrain ou morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier district de cette ville carré d'ilet borné par les rues Magazine, Orange, Race et Constance, et ayant 53 pieds de façade rue Magazine sur 100 pieds de profondeur et de façade rue Orange entre lignes parallèles, et formant l'angle des deux dernières rues mentionnées ci-dessus plus ou moins, lequel terrain ou morceau de terre est composé des terrains Nos 11 et 12 sur un plan de B. Buisson, voyer, le 7 décembre 1832.
3° La maison de résidence double à deux étages en bois Nos 398 et 400 rue Magazine, entre Melpomène et Terpsichore, décrite comme ci après: Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Magazine, Terpsichore, Constance et Melpomène, désigné par le No 4 sur un certain plan du même et d'autres terrains annexés à un acte de partage passé pardevant H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, le 30 novembre 1840. Le dit lot mesure 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Magazine sur une profondeur de 127 pieds.
4° Une rangée de trois résidences en bois à deux étages, Nos 410 412 et 414 rue Magazine, entre Melpomène et Terpsichore désignée comme suit: Deux certains terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Terpsichore, Constance et Melpomène désignés par les Nos 7 et 8, sur le plan ci-dessus annexé à un acte de partition passé pardevant H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville le 30 novembre 1840, lesquels dits lots mesurent chacun 31 pieds 11 1/2 pouces de face à la rue Magazine, sur 127 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Toutes ces résidences sont situées dans des plaisants districts de cette ville bien pavés et dans une partie bien déchaussée, accès facile au centre des affaires, par plusieurs lignes de cars et touchant des églises et écoles et est toujours occupé par des familles respectables et riches. Ces propriétés sont vendues sujettes aux conditions des baux qui seront annoncées au moment de la vente ou avant en s'adressant aux encanteurs.
Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs. La partie à crédit, s'il y en a à un et deux ans, avec billets portant intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final, et garantis par hypothèque et privilège de vendeur et toutes les clauses ordinaires de garantie. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles de cette année 1891, et un dépôt de dix pour cent comptant au moment de la vente.
Les actes de vente pardevant James J. Woulfe, notaire, aux frais des acquéreurs.
7jan—7 17 24 31 fév7

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.
TOUT LE CONTENU D'UN Job Printing Establishment
—COMPRENANT—
Des Presses Gordon et Nonpareille, assorties, caractères, pierres à imposer, coupoirs, composteurs, bureaux, meubles, etc.
Succession de Charles E. Hopkins.
Nos 31 706 et 31 720—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS — Albert Paul, encanteur. Bureau No 159 rue de la Commune—le JEUDI, 12 février 1891, à 11 heures A. M., au No 60 de la rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E daté le 16 janvier 1891, dans l'affaire de la succession de Charles E. Hopkins, il sera vendu à l'encan, à savoir:
Presses à imprimer Gordon et autres, bel assortiment de caractères, comprenant composteurs, coupoirs, casses, bureaux, meubles et divers articles pour l'imprimerie.
Conditions—Comptant.
31jan—31—fév—7 11 12

ANNONCE JUDICIAIRE.
Emplacement de choix pour les affaires et Résidence,
Coin des rues Laurel et Antonine.
Succession de John Schafer et d'Aloise Michael, sa femme.
No 31,606—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—Albert Paul, Encanteur—Bureau, No 159 rue Commune.—SAMEDI, 14 février 1891, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde au rez-de-chaussée de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la dite cour, Division A, actuellement en congé, dans l'affaire de la succession de John Schafer et Aloise Michael, sa femme, daté le 2 janvier 1891, il sera vendu à l'encan—
Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Antonine, Laurel, Constance et Foucher, formant l'encoignure des rues Laurel et Antonine, et mesurant 30 pieds 9 pouces de face à la rue Laurel, sur 107 pieds de profondeur et face à la rue Antonine, le tout plus ou moins.
Ensemble avec la maison en bois, à un étage, au coin des rues Laurel et Antonine, subdivisée en magasin et résidence, bâtisses pour écurie, citerne, etc. Bon emplacement, le voisinage s'améliorant rapidement.
Conditions — Comptant. L'acquéreur assumant les taxes de l'année courante.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant R. H. Downing, notaire
Dix pour cent déposé à la vente.
11 jan—11 17 24 31—fév 7 14

PAR JULES A. A. ROUSSEAU.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Meubles de Maison.
Succession de Leon Levy.
No 31,735—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

LE SAMEDI, 7 février 1891, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au No 92 rue du Camp, entre les rues Poydras et Natchez, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Thomas C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, actuellement absent sur un congé, daté le 20 janvier 1891. Un lot de meubles de maison.
Conditions—Comptant.
JULES A. A. ROUSSEAU, Encanteur.
27 janv—27 31—fév 6 7

VENTES A L'ENCAN.

PAR ONORATO & STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Un cottage à Alger, No 26 rue Seguin.
Succession de Mme Barbara Facina, née Maitzler.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division "D"—No 31,883.

PAR ONORATO & STUART, encanteurs—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 7 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite cour, Division "D" en date du 29 janvier 1891, rendu dans l'affaire de la susdite succession de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un cottage résidence en bois No 26 rue Séguin sur la ligne du fond.
Un magasin en bois sur la devanture, et un certain terrain situé dans le cinquième district de cette ville, désigné comme lot No 21, ilet No 14 qui est borné par les rues Séguin, Barthélemy, Villeré et Delaronde, conformément au dit plan de C. A. de Armas, ingénieur, en date du premier jour de novembre 1865. Le dit lot mesure 34 pieds 7 pouces 5 lignes de face à la rue Séguin sur une profondeur de 106 pieds 6 pouces 7 lignes.
Conditions—Comptant.—Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente. L'acquéreur assumera les taxes exigibles en 1891. Acte de vente pardevant Wm H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur. Voir plan à la Bourse.
1er fév—1 7 14 21 28—mars 7

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente provisoire de syndic.
Le contenu d'une manufacture de sacs, une belle machine à gaz de la puissance de 10 chevaux, machines à coudre, arbres de couche et tout l'attirail en général nécessaire dans les manufactures de sacs.
Dans l'affaire de W. N. McGrath, individuellement et comme membre de la maison de James McGrath, et la dite maison vs leurs créanciers.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.—No 31,884.

PAR ONORATO & STUART—Bureau et salle de vente: No 16 rue Bourbon—JEUDI, 12 février 1891, à 11 heures A. M., au local Nos 44, 46 et 48 S. Peters, coin Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, daté le 27 janvier 1891, nous procéderons à la vente à l'encan de la propriété ci-dessous décrite, appartenant au dit insolvable, à savoir—
Le contenu du local mentionné plus haut, consistant en ficelle de jute et de ..., cordes de jute, sacs, trucks, ficelle à coudre pour sacs, arbres de couche, machines à coudre, attirail général et une machine à gaz Otto de 10 chevaux. Le tout d'après inventaire enregistré.
Conditions—Comptant.
29jan—29 30 fév 3 9 12

ANNONCE JUDICIAIRE.
La moitié de l'intérêt indivis dans et à la franchise comprenant le marché Ste-Marie et son extension.
Vente de Syndic
Dans l'affaire de E. W. Troegel vs ses créanciers.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division D—No 30,651

PAR ONORATO & STUART, Encanteurs—Charles D. Stuart encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon.—SAMEDI 7 février 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, d'après et en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour Division E, daté le 2 janvier 1891, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite à savoir:
La moitié de l'intérêt indivis de l'insolvable E. W. Troegel, dans et à la franchise comprenant le marché Ste Marie et à son extension, le tout de laquelle franchise a été acquis par le dit insolvable de Jos. Raymond et ce dernier l'ayant acquis de la ville, conformément aux ordonnances Nos 4,399 4,293 et 3,2c5 C. S. et par convention avec la dite ville entre le dit Raymond et la ville de la Nouvelle-Orléans, le 11 avril 1889.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis à l'instant sur les lieux pour lier la vente.
Conditions—Comptant.
28 janv—28 31—4 7 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.
Morceau de terre de valeur dans la paroisse Catahoula.
VENTE DE SYNDIC.
Dans l'affaire de E. W. Troegel vs. ses Créanciers.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D—No 30,651.

PAR ONORATO & STUART, Encanteurs—Charles D. Stuart, encanteur—Bureau, No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 7 février 1891, à midi à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, conformément à un ordre et en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies juge de la dite cour, Division E, daté le 2 janvier 1891 il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir—
La moitié indivise de l'intérêt de E. W. Troegel, dans et à un certain morceau de terre situé dans la paroisse Catahoula, ... avec B. H. Houston des Etats Unis désigné comme ci-dessous: Le N. E. du N. E. 1/4 de la section 20, et le S. W. 1/4 du N. E. 1/4 et N. W. 1/4 du S. E. 1/4 de la section 21, le tout dans le T. 10, N. R. 5 E. 120 49/100 acres.
Termes et conditions—Un tiers comptant, la balance à un et deux ans de crédit au gré de l'acquéreur. La portion à crédit étant garantie par billets de l'acquéreur portant intérêt à 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à paiement, et garantis par une hypothèque spéciale et lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue, et toutes les clauses usuelles de sécurité, avec 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection, et de garantir l'acquéreur et paiement de toutes les taxes, la police transférée au porteur des billets. L'acquéreur paiera pour le dit acte d'adjudication les taxes courantes. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis pour lier la vente.
Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 jan—6 10 14 17 24 31—4 7 fév

PAR D. E. MORPHY.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Stocks, Stocks, Stocks.
No 29 161—Cour Civile de District, Division A. John B. Lallande vs ses créanciers.

PAR D. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu le MARDI, 3 février 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale dans le premier district de cette ville en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 19 janvier 1891 et à moi adressé—
5 actions New Orleans Harbor and Transfer Co.
2 actions Southern Hosiery Mills.
1 action Louisiana Sugar Exchange.
250 actions Southern Mineral and Land Improvement Co.
1 action New Louisiana Jockey Club.
1 action Stell Beach Shooting & Fishing Club.
1 action New Orleans and Gulf Rail Road Co.
50 actions La Shakespeare Gold and Mining Co et une liste ... diverses corporations, laquelle liste sera exhibée et sera vendue sur les lieux le jour de la vente. Tout stock vendu ex-dividende déclaré.
Conditions—Strictement comptant.
23 janv—23 31—3 fév

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété améliorée de choix dans le 1er district, près du Marché Poydras,
No 301 rue Girod, entre Franklin et Liberté.
Succession de Luther F. Tower.—No 28,774.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 14 février 1891, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles rue St-Charles, entre Commune et Gravier, conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, daté du 25 avril 1890 pour le compte de la succession ci-dessus mentionnée, les propriétés suivantes à savoir—
1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Lafayette, Girod, Franklin et Liberté, désigné par le No 31 sur un plan de L. Bringier, daté du 30 avril 1830, le dit lot mesure 28 pieds 6 pouces de face à la rue Girod, sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent d'une bâtisse à deux étages et à deux corps de logis avec quatre chambres de chaque côté, une cuisine, à 2 étages ayant deux chambres de chaque côté, citerne, hydrant, lieux d'aisances, etc., connue par le numéro municipal No 301 rue Girod.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, l'acquéreur devant payer les taxes de 1890 en sus du prix de l'adjudication.
Les actes de vente pardevant Geo. C. Preot, notaire, aux frais des acquéreurs.
16 janv.—10 17 20 31—fév 1 7 14

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.
BON PLACEMENT.
MAGASIN ET RESIDENCE
Rue S. Remparts, entre Thalie et Melpomène.
Succession de William Rund.
No 31,660.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet — SAMEDI, 28 février 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour ci-dessus, Division "D" et d'un ordre supplémentaire amendé du dit juge, les deux signés le 21 janvier 1891, et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:
Le magasin et la résidence en bois à deux étages avec attic, No 431 S. Remparts, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues S. Remparts, Dryades, Thalie et Melpomène, ayant un magasin, salle de travail et autres appartements en bas et plusieurs chambres au second étage. Le lot de terre est désigné par le No 13, sur une esquisse de J. F. Braun, voyer, datée le 9 mai 1877, annexée à un acte pardevant J. F. Coffey, notaire, mesurant 30 pieds de face à la rue des Remparts sur 93 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Situé à un demi carré du marché Dryades et de son grand commerce, dans un bon voisinage, facilement loué, échappant au bruit du marché, cependant assez près pour commander le commerce, ce qui rend incontestable le fait que la propriété est un placement sûr et profitable.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, à 1 et 2 ans de crédit contre des billets garantis spécialement par hypothèque et privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement; 5 pour cent frais d'avocat en cas de procédures pour forcer la collection des billets; les améliorations devront être assurées et la police transférée aux détenteurs de billets, et l'acquéreur devant payer les taxes de 1891 au-dessus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.
Acte de vente pardevant John Bendernagel, Esq. N. P., aux frais de l'acheteur.
25 janv—25 31—fév 7 14 21 28